



Sinistre incendie dû à un réfrigérateur AEG S75 388KG 68

Par **AUGUSTIN**, le **03/05/2011** à **17:10**

1/ Le sinistre

Le 17 décembre dernier notre maison a subi un sinistre incendie grave, nous obligeant à quitter la maison et à nous reloger ailleurs.

A la suite des fortes chutes de neige, une branche d'arbre appartenant à un tiers (Monsieur Laumonier) est tombée entre 3 et 4 heures du matin sur le réseau basse-tension nous alimentant (poste HTA/BT Les Barcennes).

Celle-ci a sectionné dans sa chute le conducteur de neutre, ce qui a provoqué des surtensions comprises entre 230 et 410 volts (A noter que ce conducteur a été sectionné à l'aval du transformateur, ce qui signifie que toutes les habitations raccordées à ce transformateur ont vu les surtensions 50 Hertz).

Fort heureusement cette nuit là aucune personne ne séjournait dans notre maison.

Les voisins ont constaté les surtensions, avec l'éclairage qui variait fortement, le bruit des chaudière de chauffage central...

L'incendie s'est déclaré vers 8 heures du matin, les pompiers sont intervenus vers 9 heures.

2 autres sinistres de moindre gravité ont eu lieu concomitamment sur des habitations alimentées par ce même réseau.

L'expertise a montré que le départ de feu dans notre maison se situait au niveau du réfrigérateur, installé dans la cuisine.

Cet appareil de marque AEG type S75388KG 68, âgé de 2 ans était encore sous garantie en août 2010.

Faut-il alerter les possesseurs de ce type de matériel qu'il y a un risque d'incendie en cas de surtension ?

Si oui comment faut-il faire ?